



ACEPP

83

La Petite Gazette du Var



FAITES CIRCULER !

SEPTEMBRE 2012 - N°20

Vous pouvez photocopier ou afficher la gazette

EDITO

Vive la rentrée



Retrouver nous sur:
www.acepp83.fr

QUELLE PLACE POUR LES CRÈCHES ?

Objectif « places d'accueil »

L'accueil des jeunes enfants, une priorité à partager

Le cadre financier des EAJE, une fatalité ?

PSU:

Travailler ensemble pour trouver la solution

Tour de France version PSU: 2^{ème} étape



Un groupement d'achat pour les couches

Manger local

Un groupement d'achat pour les couches

Manger local!

Chronique spéciale

Le code de la santé publique à la loupe



FORMATION, ALLONS-Y!

Fédérations ACEPP et Centres Sociaux travaillent ensemble pour la formation

Le catalogue formation 2013 de l'ACEPP83

SANTÉ ET PREVENTION



En vrac



De nouveaux contrats aidés



Vive la rentrée!

Traditionnellement, la fin du deuxième semestre **est le temps des AG**. Et cette année, en plus, nous avons eu des élections nationales. C'est l'occasion pour les associations nationales importantes, relayées par leurs réseaux régionaux et départementaux, d'adresser des « Plateformes » aux divers candidats pour exposer leur actions, leurs valeurs, leurs constats et leurs desiderata. L'ACEPP, s'est donc appuyée sur ses 30 ans d'expérience, pour élaborer son **Manifeste « Reconsidérons la valeur de l'enfant »**.

Le 31 mai, nous avons donc eu l'AG de l'ACEPP83. Et oui, c'est le cinquième exercice d'activité que nous avons clos depuis sa création le 29 avril 2006 ! On peut considérer que nous avons beaucoup fait et réalisé depuis malgré des moyens extrêmement limités. L'année 2011 a été particulièrement difficile et agitée avec les problèmes d'aides à l'emploi, mais nous avons fait front. Pour 2012, nous mettons l'accent sur le management des équipes et la fonction employeur, avec l'expérimentation de la démarche GPEC « gestion prévisionnelle des emplois et des carrières ». Notre seconde priorité c'est l'approche que l'ACEPP appelle la « coéducation », c'est-à-dire, le dialogue et la coopération éducatifs qui s'instaurent entre l'équipe professionnelle et les parents.

Le 25 mai nous avons participé à l'AG de l'UDAF du Var, qui a pour mission de représenter « les Familles », dont nous sommes membres en tant qu'ACEPP avec de nombreuses familles des associations adhérentes. Gaël BURRIEZ, ex-président des Pitchouns à Lalonde, est d'ailleurs, à ce titre, administrateur suppléant au conseil d'administration de la CAF du Var. Cette année, l'UNAF, union nationale des familles avait choisi Toulon pour son assemblée générale, le 23 juin : des représentants de toute la France et la nouvelle Ministre chargée de la Famille, Mme Bertinotti.

Et à Lalonde, les Pitchouns ont fêté le 9 juin, leurs 25 ans : il n'y avait pas tous les parents et enfants de cette longue histoire, mais néanmoins beaucoup d'entre eux, ce qui témoigne de l'importance de cette crèche parentale, tant dans la vie des familles, que dans la vie locale : la crèche travaille en bon partenariat avec la municipalité, et d'ailleurs le Maire participait à ces festivités. Les jeux et animations étaient super, une œuvre collective dans la bonne tradition et dans la joie !

Le 16 juin, c'était l'AG des **Bambins des Estérêts à Montauroux** : 6 ans d'âge et toujours du dynamisme et de la convivialité dans ce quartier de 1500 habitants excentré sorti de terre il y a 20 ans, mais très vivant, jeune et plein d'enfants où la crèche parentale coule des jours heureux (enfants, parents et professionnels !).

Le 20 juin, c'était l'AG de la minicrèche « **Les Nistouns** » à **Draguignan**. Créée il ya deux ans, dans le cadre d'un projet au sein de l'association SENDRA, la structure accueille les enfants et leurs parents, dans une démarche très participative et ouvrant sur l'insertion. Une AG très festive ! Le 1^{er} octobre, c'est l'AG des **Abeillons à Vinon/Verdon**.

Et si vous souhaitez nous inviter à votre AG ou à une réunion importante ou à une manifestation, n'hésitez pas. Nous ferons notre possible pour y participer.

Un délai pour l'**application « stricte de la PSU »**... jusqu'en 2013. Cela se discute à tous les niveaux! On vient d'apprendre par la CAF que sur 225 établissements, publics, privés et associatifs, seuls 5 respectent toutes les directives ! 206 ne fournissent pas les couches! 41 ne peuvent pas fournir les repas! Un peu de répit dans la « guerre des couche » et des repas wait and see.... !

Solange PASSARIS
Présidente ACEPP83

Du nouveau dans l'équipe de l'ACEPP83!

Corinne MERLO rejoint l'ACEPP 83 en tant que salariée.

Embauchée sur un poste d'**animateur coordinateur**, elle a pour missions d'être en lien direct avec vous, structures adhérentes, de vous accompagner, vous soutenir selon vos demandes et vos besoins, et d'animer la vie du réseau par des rencontres, réunions, formations, soirées débat...

Vous pouvez la contacter au 07.86.63.83.43

Un nouveau Conseil d'Administration

Evelyne ORSINI (Le Temps de Vivre)
Nathalie BRUHAN (Le Petit Câlin)
Nelly DELAGE (Le Petit Prince)
Chantal BALSÀ (Lou Pichoun)

Christine CHALMETON (Les Pitchouns)
Valérie DIPASQUALE (Aux Pays des Nistouns)
Solange PASSARIS-GERASSI
Alexandra BRANCIFORTI (Crèch'en Do)
Isabelle ROSSI (Les Abeillons)

Quel avenir pour les crèches ?

Objectif « places d'accueil »

Alors que notre société promeut l'épanouissement personnel par l'épanouissement professionnel, l'égalité hommes / femmes notamment devant l'emploi, le Haut Conseil de la famille (HCF) a dressé le bilan de l'évolution de l'accueil des enfants de moins de 3 ans entre 2008 et 2011. L'objectif pour 2012 était de 200 000 nouvelles places d'accueil, on est loin du compte puisque le nombre de places supplémentaires est de 27 700. Il s'agit là des places réellement créées, puisqu'en 3 ans, 40 000 places ont été créées mais dans le même temps 13 300 places ont été tout simplement détruites par les fermetures de structures. A ces créations, on peut ajouter les 29 500 « équivalent places » qui proviennent des optimisations des structures. Le bilan est donc loin derrière les promesses mais surtout très décevant compte tenu des attentes des familles, dont seulement 10% d'entre elles ayant des enfants de moins de 3 ans ont une place en structures d'accueil collectif. On peut également relever qu'un réel effort d'optimisation du « taux d'occupation » a été fait par les crèches, dont l'effort est au-dessus des efforts de création. Certes cet effort consenti par les crèches a permis à de nombreuses familles de bénéficier d'un service d'accueil pour leur enfant ! Mais encore faut-il que cet effort ne mette pas en danger la qualité de l'accueil.

« Accueillir plus » devrait toujours rimer avec « accueillir mieux » : plus d'enfants, moins de personnel qualifié (Décret Morano), plus de contrats aidés précaires pour faire face aux contraintes financières (PSU)...

Les crèches sont-elles seules à mettre la primauté sur le bien être de l'enfant ?

L'accueil des jeunes enfants, une priorité à partager

La question à se poser lorsqu'on parle de « création de places d'accueil » est « avec quels moyens ? ». En effet la branche famille de la sécurité sociale abonde les caisses de la CNAF afin que celle-ci puisse correctement accompagner les projets de création. La CAF est d'une grande aide, pour ne pas dire principale, dans le montage financier des constructions et des agrandissements de lieux d'accueil. Elle apporte également une aide directe et aux crèches (PSU), et aux communes (CEJ) dans le financement du fonctionnement des structures, mais après ?

Publiée le 30 avril 2012, une enquête de la CNAF menée auprès des élus locaux montre la faible mobilisation des municipalités à inclure dans la construction de leur politique globale, l'accueil des jeunes enfants. Les crèches sont vues comme une solution aux problèmes d'accès à l'emploi des parents, laissant de côté l'aspect social et la dynamique de territoire. Cette vision pratico-pratique sert évidemment les intérêts des entreprises de crèches qui proposent une offre de service, un mode de garde pour des enfants qui « gêneraient » l'accès à l'emploi. Selon l'enquête, seules les communes de plus de 10 000 habitants semblent considérer l'accueil des jeunes enfants comme une dynamique globale, tout en reconnaissant que pour 2/3 d'entre elles, il n'y a pas eu de diagnostic des besoins réalisé... Inclure la petite enfance dans sa politique globale : oui, mais pour la forme seulement ? De toute façon pas besoin d'un diagnostic puisque 82% des élus déclarent avoir une bonne connaissance des besoins et 70% pensent que l'offre répond aux besoins. Alors tout va bien ! C'est donc heureux que seulement 30% des communes reconnaissent avoir consulté les familles, la réalité pourrait alors les déstabiliser...

Le cadre financier des EAJE, une fatalité ?

Faute de moyens financiers les élus se résigneraient à penser que l'accueil des jeunes enfants est un « plus », un service aujourd'hui en grande partie couvert. Si l'on considère en effet que proposer un accueil aux jeunes enfants se mesure en places ouvertes afin de répondre à une nécessité professionnelle des parents, alors il y a en effet un petit effort à faire afin de rentabiliser au maximum et de créer, par-ci, par-là, des structures. Mais l'absence de moyens financiers d'aujourd'hui ne doit pas obscurcir la place que devraient prendre les lieux d'accueil petite enfance dans une société où le jeune enfant est l'adulte de demain. Une politique « petite enfance » ne se résume pas à l'aide sociale à l'enfance, à des places de garde, à un projet économiquement viable. Les lieux d'accueil doivent être reconnus comme des lieux d'éducation, où parents et professionnels construisent ensemble le socle pédagogique support au développement des enfants ; des lieux de bien être, d'épanouissement, où chacun dans la collectivité trouve ce qui le nourrit et le nourrira toute sa vie : être ensemble.

Dans une société où l'on promeut le « lien social », le « savoir vivre en société » pour un espace public sécuritaire et où l'on fustige « l'individualisme » et « les actes d'incivilité » qui font progresser la peur de l'autre, pourquoi les crèches ne sont-elles pas perçues comme ce premier lieu de vie où les enfants apprennent à être ensemble ?

Parce que de toute façon « nous n'avons pas les moyens » ?

Mais alors que vont devenir les crèches si d'un côté les municipalités ont des budgets de plus en plus serrés et que de l'autre la CNAF impose de nouvelles dépenses via l'application stricte de la PSU ?

Les associations travaillent avec les élus locaux ...

Par un [courrier](#) en date du 24 mai dernier, la FEHAP* et la FNAPPE* ont interpellé l'Association des Maires de France sur les conséquences de la lettre-circulaire du 29 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la PSU. Cette initiative a été prise à l'issue d'une décision du groupe de travail sur les crèches, qui se réunit quatre à cinq fois par an à la FEHAP.

Les communes sont, avec les caisses d'allocations familiales, les principaux financeurs des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Une application trop stricte de la PSU telle que préconisée par la circulaire, et déjà amorcée dans certaines régions conduirait à une diminution des financements CAF, et risquerait d'entraîner un report de charges sur les communes.

Les Fédérations sollicitent donc un rendez-vous avec les services concernés à l'AMF afin d'échanger sur cette question et éventuellement poursuivre leur action auprès de la CNAF.

*FEHAP: Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne

*FNAPPE: Fédération Nationale des Associations Pour la Petite Enfance

... Et les élus locaux avec la CNAF

L'Association des Maires de France, l'AMF, travaille en étroite collaboration avec les services de la CNAF, notamment au sein du groupe de travail « Petite Enfance » de l'AMF. L'AMF a été saisie par de nombreuses communes sur leurs difficultés financières à appliquer la lettre circulaire de la CNAF n°105 du 29 juin 2011 (PSU).

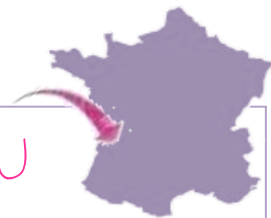
Les principales préoccupations étant :

- Prise en charge des produits d'hygiène et de soins ;
- Prise en charge des repas ;
- Fin des réservations par créneaux horaires, remplacée par la tarification à l'heure de présence effective (et non contractuelle) de l'enfant dans la structure ;
- Accueil des enfants des communes extérieures.

La CNAF a engagé une consultation auprès de son réseau de CAF pour établir un diagnostic des difficultés rencontrées.

Parallèlement, l'AMF souhaite mener sa propre enquête afin de disposer d'éléments concrets à présenter à la CNAF.

Tour de France version PSU 2^{ème} étape



Haute Garonne

Les actions de la CAF pour favoriser l'application de la PSU

La CAF31 a constitué un groupe pilote composé de:

- techniciennes de collectivités locales représentant la diversité du département
- élus : l'élue petite enfance
- directrices de crèches collectivités locales,
- directrices de crèches ou personnel administratif d'associations
- la mutualité
- Cocagne ACEPP 31

Le groupe travaille sur les aménagements proposés par la CAF 31 pour satisfaire au mieux aux attentes de la circulaires CNAF, tout en prenant en compte les réalités de terrain.

Les échanges portent sur

- ✓ les réservations de places : horaires ou séquences
- ✓ les congés déduits aux familles
- ✓ les couches et l'alimentation
- ✓ le montant des cotisations plafonné à 50€
- ✓ l'échéancier de mise en œuvre

La CAF a pris en compte les points relevés par les autres membres pour améliorer leur proposition. La marge de manœuvre est limitée mais l'échéancier a été largement retravaillé.

La CAF s'engage à faire remonter à la CNAF les questionnements de terrain :

- Serons-nous toujours en capacité d'accueillir dans les mêmes conditions en accueillant plus ?
 - Qualité d'accueil proposé aux familles et aux enfants
 - La place de l'enfant et du projet éducatif
 - Les difficultés rencontrés par les équipes > fatigue > absentéisme
 - Les collectivités auront des difficultés à maintenir les amplitudes horaires actuelles
 - Réduction des temps d'accueil pour maintenir l'équilibre financier des lieux d'accueil ce qui est déjà le cas du secteur associatif avec 5 à 6 semaines de fermetures annuelles.
 - La fragilité des gestions associatives après la fin des aides exceptionnelles
 - Le débat sur le lait et les couches (toutes les crèches du département fournissent les repas sauf le lait maternisé)
- Les lieux d'accueil doivent être en capacité de proposer un lait et des couches. A chaque gestionnaire de travailler sur les moyens, la CAF précise que les familles peuvent faire le choix d'amener leurs produits.

4 rencontres ont été programmées avec toutes les crèches du département pour la présentation de ces modalités.

Un groupement d'achat pour les couches



Manger local !

L'ACEPP nationale a lancé un partenariat très étroit avec une centrale d'achats de matériel et notamment de couches, spécifiquement pour les adhérents qui pourront alors bénéficier de tarifs privilégiés.

Cette centrale d'achat fournit déjà les assistantes maternelles et les familles de jumeaux et triplés. La démarche de l'ACEPP a été d'être en mesure de proposer, dans un contexte simple, des produits de qualité, respectant au plus des qualités environnementales, sur l'ensemble du territoire en mutualisant au mieux les coûts de transport sans pour autant avoir des quantités importantes à chaque commande (problème de stockage pour de nombreuses crèches).

Dès le mois de septembre 2012, un catalogue national sera disponible via un site dédié aux adhérents de l'ACEPP, pour garantir les tarifs exclusifs. Des versions papiers du catalogue seront envoyées aux fédérations qui pourront les transmettre aux structures.

Cette centrale d'achat ne concernera que le matériel. Pour l'alimentation, on privilégie la proximité et donc pas d'aspect national...Mais localement il est judicieux d'étudier les possibilités de groupement, soit d'achat, soit de fabrication. Il n'y a pas d'exclusivité dans cette proposition chaque structure reste libre si localement d'autres partenariats existent. L'objectif est de proposer un outil national pour toutes les associations et ne pas laisser seules celles qui n'auraient pas pu s'organiser localement.

L'ACEPP s'est engagée dans une centrale d'achat de couches mais elle laisse à chaque structure le soin de se fournir pour les repas. Chaque structure développe son réseau pour se fournir en fruits, légumes, viandes et autres. Et pourquoi ne pas développer les circuits courts?

Les circuits courts permettent d'acheter directement les produits, notamment alimentaires, au producteur. Cette démarche tend à se re-généraliser, après avoir prédominé jusqu'au XXIème siècle. Les produits sont cultivés sur le même territoire que celui sur lequel il est vendu, les transports sont limités, les conséquences écologiques également. Mais acheter en circuit court c'est surtout favoriser le maintien d'une agriculture locale, le maintien des emplois sur le territoire et c'est payer un prix plus juste, sans intermédiaire.

La relation directe entre le producteur et le consommateur permet à chacun de prendre conscience de l'impact du produit et de sa production. En effet, le producteur sera plus attentif aux intrants utilisés dans ses cultures et le consommateur réapprend la saisonnalité. Les crèches achètent, préparent et proposent aux enfants des aliments à l'occasion des collations, repas et goûters. L'alimentation ce n'est pas seulement ce que l'on ressent lorsque l'on mange, c'est aussi l'impact de ce que l'on mange sur le territoire et sur la société.

Il existe de nombreux moyens d'acheter en circuit court: la vente directe à la ferme ou au marché, les AMAP avec leur panier, les épiceries sociales et solidaires mais aussi les commerces de proximité. Les crèches pourraient acheter directement à la ferme des produits sains et de saison, les enfants pourraient alors rendre visite à l'agriculteur qui leur expliquerait ce qu'il cultive !

Manger, c'est un besoin, un plaisir et pour les enfants un premier lien avec le monde.

Le code de la santé publique à la loupe



Les missions et le rôle du médecin référent

Nous vous rappelons, tout d'abord que l'obligation d'avoir un médecin référent ne concerne que les structures de plus de 10 places, les micro crèches ne sont donc pas concernées par ce qui suit.

•Auprès du personnel

Le médecin référent (pédiatre ou possédant une expérience en pédiatrie) doit veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou autre situation dangereuse pour la santé. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence en collaboration avec le directeur ou le professionnel de santé et organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Il doit aussi assurer en collaboration avec l'infirmière ou la puéricultrice les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des parents participant à l'accueil.

•Auprès des enfants

Il doit établir le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant mais ce document peut être établi par une autre médecin au choix de la famille, à partir du moment où l'enfant a plus de 4 mois et ne présente ni handicap, ni problème de santé. Le médecin peut aussi examiner les enfants accueillis avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande des professionnels.

Enfin, en collaboration avec la famille, le médecin de l'enfant, et l'équipe, le médecin référent veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou tout autre problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Il met en place ou participe au PAI (projet d'accueil individualisé). Il s'assure des conditions d'accueil permettant le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement.

Les missions et interventions doivent être notifiées dans une convention établie entre le médecin référent et l'association et doit être conforme au règlement de fonctionnement, dans lequel doit être précisé les modalités d'intervention du médecin. Nous vous rappelons que pour les structures de 20 places à gestion parentale, qui ne trouvent pas de médecin référent, peuvent solliciter un médecin de PMI, qui n'est pas chargé du contrôle de la structure, pour assurer l'ensemble ou une partie de ces missions...Sources : décret du 7 juin 2010, articles R. 2324-39 et R. 2324-40

Les fédérations ACEPP et Centres Sociaux travaillent ensemble pour la formation

Financement de l'analyse de pratique

L'ensemble des fédérations: Union Régionale des Centres Sociaux PACA, ACEPP 83, ACEPP 04 et ACEPP 05 ont demandé à la CPNEF que le financement exceptionnel « Analyse de la pratique » puisse être reconduit en 2013 sans clause restrictive concernant une structure qui en aurait bénéficié l'année précédente. Il existe en effet un besoin important en la matière alors que ce type d'action ne peut pas être financé sur le plan de formation. Nous attendons la réponse de la CPNEF.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques

Au regard de l'accord cadre prévention santé au travail signé dans la branche professionnelle, et qui met notamment l'accent sur l'élaboration du document unique de sécurité, il a été décidé de mener une action régionale : Chaque fédération effectue un état des lieux de son territoire de façon à connaître les structures intéressées par un accompagnement individuel sur l'élaboration du document unique afin de mener une action de formation en intra au cours de laquelle les structures réaliseront avec le formateur leur document unique.

Le Plan de Formation

L'ensemble des fédérations Union Régionale des Centres Sociaux PACA, ACEPP 83, ACEPP 04 et ACEPP 05 souhaitent que les règles de fonctionnement du plan de formation parviennent plus tôt aux structures de manière à ce que les plans de formation puissent être élaborés au dernier trimestre.

Concernant le DIF prioritaire, elles ont soulevé le fait que les règles actuelles limitent très fortement les demandes de DIF et elles souhaiteraient que les règles d'attribution soient élargies. Ceci permettrait aux salariés de pouvoir exercer plus facilement leur droit au DIF.

La cour de cassation a rappelé que les employeurs ont obligation de proposer des actions de formations à leurs salariés en CUI CAE pour leur permettre de se réinsérer professionnellement. Si l'employeur ne respecte pas cet engagement, le salarié peut demander que son contrat de travail passe en CDI.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une troisième voie d'accès aux diplômes et aux titres professionnels, parallèlement à la formation initiale et à la formation continue. Toute personne peut, par cette voie, obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles.

9 métiers sociaux et sanitaires figurent en tête du Top 10 des certifications les plus présentées en 2010 :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS).
- Diplôme d'État d'aide soignante (DEAS).
- CAP petite enfance.
- Éducateur spécialisé (DEES).
- Auxiliaire de puériculture (DEAP).
- Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles.
- Assistant familial (DEAF).
- Aide médico-psychologique (DEAMP).
- Éducateur de jeunes enfants (DEEJE).

CATALOGUE FORMATION 2013

Pour 2013, l'ACEPP83 vous propose un catalogue de **formations en lien direct avec l'activité et le quotidien des établissements d'accueil de jeunes enfants.**

vous trouverez des formations en lien avec **l'action pédagogique** (le corps, le jeu, etc.) et la **gestion générale** des structures (informatique, sécurité, gestion, etc.).

Pour 2013 nous souhaitons mettre l'accent sur 2 thématiques:
La coéducation, point fort des structures associatives qui en fait leur particularité, à valoriser.
L'alimentation, d'un point de vue gustatif et qualitatif, notamment au regard des exigences de la PSU.

Retrouvez notre catalogue sur www.acepp83.fr



La télé n'est pas un jeu d'enfant



Depuis les années 90, la multiplication des écrans au sein des familles a produit, au fil des années, un public consommateur.

Suite à l'apparition des chaînes de télévision destinées aux bébés, le CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) a constitué, en avril 2005, un « comité d'experts du jeune public » (liste sur le site du CSA mais en font parti : Françoise LABORDE, Pdte, Serge TISSERON, psychiatre et psychanalyste et Dominique VERSINI, à l'époque Défenseure des Enfants) qui se réunit trois fois par an afin d'examiner des sujets relatifs à la protection de l'enfance dans les médias audiovisuels, d'analyser des programmes susceptibles de heurter la sensibilité des jeunes publics et d'accompagner les travaux du groupe de travail Protection du jeune public.

Le CSA s'appuyant sur les auditions de plusieurs experts de la santé et de l'enfance et sur un [avis du ministère de la santé](#) se prononçant contre les chaînes de télévision spécifiquement destinées aux enfants de moins de 3 ans, a adopté, en juillet 2008, une délibération n°2008 du 22 juillet 2008, vise à protéger les enfants de moins de 3 ans des effets de la télévision, en particuliers des services présentés comme spécifiquement conçus pour eux.

En 2011, une nouvelle campagne du CSA a été effectuée sur la signalétique (voir étude sur le site du CSA) et l'évaluation d'août 2012 a prouvé que la nouvelle signalétique était comprise par les enfants et les parents et mémorisée.

Voici le logo mis en place par le CSA pour la sensibilisation des tous petits, suite aux 20 ans de la convention nationale des droits de l'enfant.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant: <http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/Jeunesse-et-protection-des-mineurs/La-protection-des-tout-petits>

A consulter sur le blog :

- La délibération de juillet 2008
- L'affiche du CSA sur la protection du jeune enfant

A lire si vous souhaitez approfondir le sujet :

- Revue Le Furet N° 57, Hiver 2008, dossier « *Télé : une nounou pas comme les autres* » Marie Nicole RUBIO
- Revue Le Cercle Psy N°1, juin/juillet 2011, article « *Pas de télé pour les moins de 3 ans* » de Harry IFFERGAN, page 86-88
- TISSERON S., STIEGLER B., *Faut-il interdire les écrans aux enfants ?*, Editions mordicus, 2009
- TISSERON S., *Les dangers de la télé pour les bébés. Non au formatage des cerveaux.*, Editions Erès, 2009

Qu'en est-il de l'impact de la télévision sur la vie des enfants ?

Selon L. Monheit et N. Steinbert, dans leur article « La télévision, bonne ou mauvaise fée pour les enfants » (Le furet n°57) parle de l'effet cumulatif de la TV sur une personnalité en construction. L'impact de la TV sur la vie de l'enfant ne se limite pas au contenu de l'image mais selon aussi la fréquence, la répétition, son usage au moment de la satisfaction des besoins vitaux, l'état « hypnoïde » provoqué par l'image télévisuelle, la rapidité de succession des images et des perceptions (sur-stimulation). Pour les auteurs, le « bain télévisuel précoce » peut provoquer des bouleversements dans la construction psychique de l'enfant et dans sa relation aux objets. Ils évoquent : la passivité (l'objet vient à soi), l'absence de construction sensorimotrice par l'absence de manipulation (passivité), l'absence de temporalité, l'absence de narrativité par l'incompréhension des contenus (programme pas adaptés), l'absence de langage adressé à l'enfant (solitude de l'enfant), appauvrissement des relations humaines, la sécurité interne est liée à l'objet présent (et non plus à une personne). Tout cela peut avoir un impact sur la construction de la personnalité de l'enfant et entraîner des pathologies liées à la sur-consommation telles que troubles du sommeil, obésité infantile (50% des publicités sont alimentaires + grignotage devant la TV), hyperactivité et déficit de l'attention, troubles des apprentissages, agressivité, confusion entre imaginaire et réalité, chez les plus petits : agitation et difficultés à se séparer et chez les ados : phobies scolaires et troubles alimentaires.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la télé ne calme pas les enfants. Serge Tisseron évoque le pouvoir de fascination de la TV pour les enfants mais c'est une erreur de penser que l'enfant est tranquille devant la TV alors qu'il bouge lorsqu'elle est éteinte. Il accumule en fait des émotions qu'il ne sait pas comment gérer, des frustrations et tout cela va ressortir lorsqu'il n'est plus devant l'écran. Donc la psychologue préconise d'avertir l'enfant que vous arrêter la TV et de lui proposer une activité.

Serge TISSERON propose aussi la règle des 3-6-9-12:

- pas de télé avant 3 ans
- pas de jeux vidéo avant 6 ans
- internet accompagné à partir de 9 ans
- autonomie sur le net à partir de 12 ans

3

Marcel RUFFO dit qu'il ne doit pas y avoir d'abandon cathodique, que nous avons besoin de rendre le petit enfant humain. Il propose de regarder avec les enfants plutôt que d'interdire ou de banaliser.

Le débat est lancé...

Nous concluons donc que ce n'est pas toujours la télé qui est mauvaise mais l'usage que l'on en fait. Alors en tant que responsables, faisons preuve de bons sens et d'un usage éthique et éducatif de cet outil, ne laissons pas les enfants seuls devant la TV, rendons les consom'acteurs...



La CCN ALISFA c'est pour qui ?

« La présente convention règle sur l'ensemble du territoire national, y compris les DOM, les rapports entre les employeurs et les salariés des associations et organismes de droit privé sans but lucratif, quelle qu'en soit la forme juridique, qui exercent à titre principal des activités :

- d'accueil et d'animation de la vie sociale
- et/ou d'interventions sociales
- et/ou culturelles concertées et novatrices
- et/ou d'accueil de jeunes enfants

Ces activités peuvent se caractériser par :

- leur finalité de développement social participatif
- leur caractère social et global
- leur ouverture à l'ensemble de la population
- leur vocation familiale et pluri générationnelle
- l'implication de la population à l'élaboration et à la conduite des projets
- leur organisation dans le cadre de l'animation globale. »

De nouveaux contrats aidés...en plus !

Le projet de loi concernant les « nouveaux » contrats aidés: les « **contrats d'avenir** » est passé entre les mains de l'Assemblée Nationale le 13 septembre et est examiné le 20 par le Sénat.

Leur mise en place est prévue pour novembre, d'ici là donc, pas de changement. Les contrats avenir auront pour objectif de résorber le chômage chez **les jeunes de 16 à 25 ans**, vivant dans des zones défavorisées, **qualifié ou non**. Les **150 000 contrats** d'ici 2014 seront signés pour des temps partiels ou temps plein, en CDD de **1 à 3 ans** avec une **prise en charge de 70%**. Destinés au secteur non marchand, ils ont pour vocation de servir **l'intérêt général** et d'être **d'utilité sociale**. Leur durée permettra aux dits salariés de s'inscrire dans une démarche qualifiante en suivant des cursus de formations diplômantes sur le long terme.

Aujourd'hui l'enveloppe CUI est vide et la priorité est mise sur les chantiers d'insertion et l'Education Nationale, les crèches venant juste ensuite. Les CUI ne vont pas disparaître puisqu'ils seront encore 445 000, mais pour un contrat de 10 mois maximum.

« Pas de bébé à la consigne » interroge les élus

Aujourd'hui un nouveau gouvernement est en place et demain une nouvelle majorité aura à débattre du dossier de l'accueil de la petite enfance.

Le collectif s'est adressé début 2012 aux candidat-es à l'élection présidentielle en les interrogeant sur le projet qu'ils comptaient développer et sur les mesures concrètes qu'ils comptaient prendre en faveur d'une politique d'accueil de la petite enfance de qualité, au cours du prochain mandat présidentiel.

Vous trouverez leurs réponses en cliquant sur http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/reponses_questionnaire_candidats_presid.php

A l'occasion de la campagne des élections législatives, « Pas de bébés à la consigne » a décidé de poursuivre cette démarche en éditant une carte-réponse à l'intention des candidat-es à ces élections, à télécharger sur : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Carte-Petition-election-legislative.pdf>

Le collectif « Pas de bébés à la consigne » a écrit un courrier au président de la République, Monsieur François Hollande, lui demandant de prendre une première mesure d'urgence en abrogeant le décret "Morano" du 7 juin 2010 réformant les modes d'accueil collectif. Il s'agirait là d'un signal emblématique, très attendu par les parents et les professionnels de la petite enfance, quant à son engagement en faveur d'une politique ambitieuse de développement de modes d'accueil de qualité pour la petite enfance. Le collectif a également écrit à la ministre chargée de la famille, Madame Dominique Bertinotti, pour que le gouvernement engage une véritable politique dans ce sens.

Informez-vous sur les suites de ces diverses initiatives en consultant régulièrement le site: <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

Avec le soutien de:



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

DIRECCTE



**CONSEIL
GÉNÉRAL**



**Caf
du Var**